

Nonces qui avoient insisté sur la révocation de la commission concernant les Grecs, revinrent à la charge avec plus de force qu'auparavant. On passa à la lecture du projet qui regarde les mines d'*Olkuz* & à celui des monnoyes, sur lesquels il s'éleva aussi plusieurs difficultés. Le 17. le Maréchal informa la Chambre, que le Roi n'avoit eu d'autre vûë dans l'établissement de la commission concernant les Grecs que de satisfaire aux instances de la Cour de *Russie*, & de conserver la bonne harmonie avec cette Puissance, & que S. M. consentoit de régler dans son Tribunal de relation, les griefs que la Noblesse pouvoit avoir contre le Clergé & les particuliers qui suivent le Rit Grec. Cette déclaration du Maréchal & la nomination qu'il fit des Députés pour assister au Tribunal de relation, calmerent les esprits au point que l'on continua de procéder à la lecture des projets, après que celui concernant les Conférences avec les Ministres étrangers eût été approuvé par la Chambre, & que le Maréchal y eut apposé son seing.

Le mois prochain on donnera la suite des délibérations de la Diette, dans lesquelles l'affaire de *Courlande* a été un des points que l'on y a agités fortement. Jusqu'ici l'on s'apperçoit que malgré l'exil du Comte Ernest de Biron, la République compte s'en tenir à la légalité de l'investiture qu'elle lui a accordée comme Duc de Courlande. Il s'agit donc de décider comment cette investiture seroit mise à néant, sans blesser le titre & les droits en vertu desquels elle a été conférée. Mais savoir si l'on ne la regardera pas comme une intrusion, à cause de l'élection faite en 1727, du Comte Maurice de Saxe, dont à la